

Plan de Prévention des Risques littoraux de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts

Zonage réglementaire

Centre de Genêts

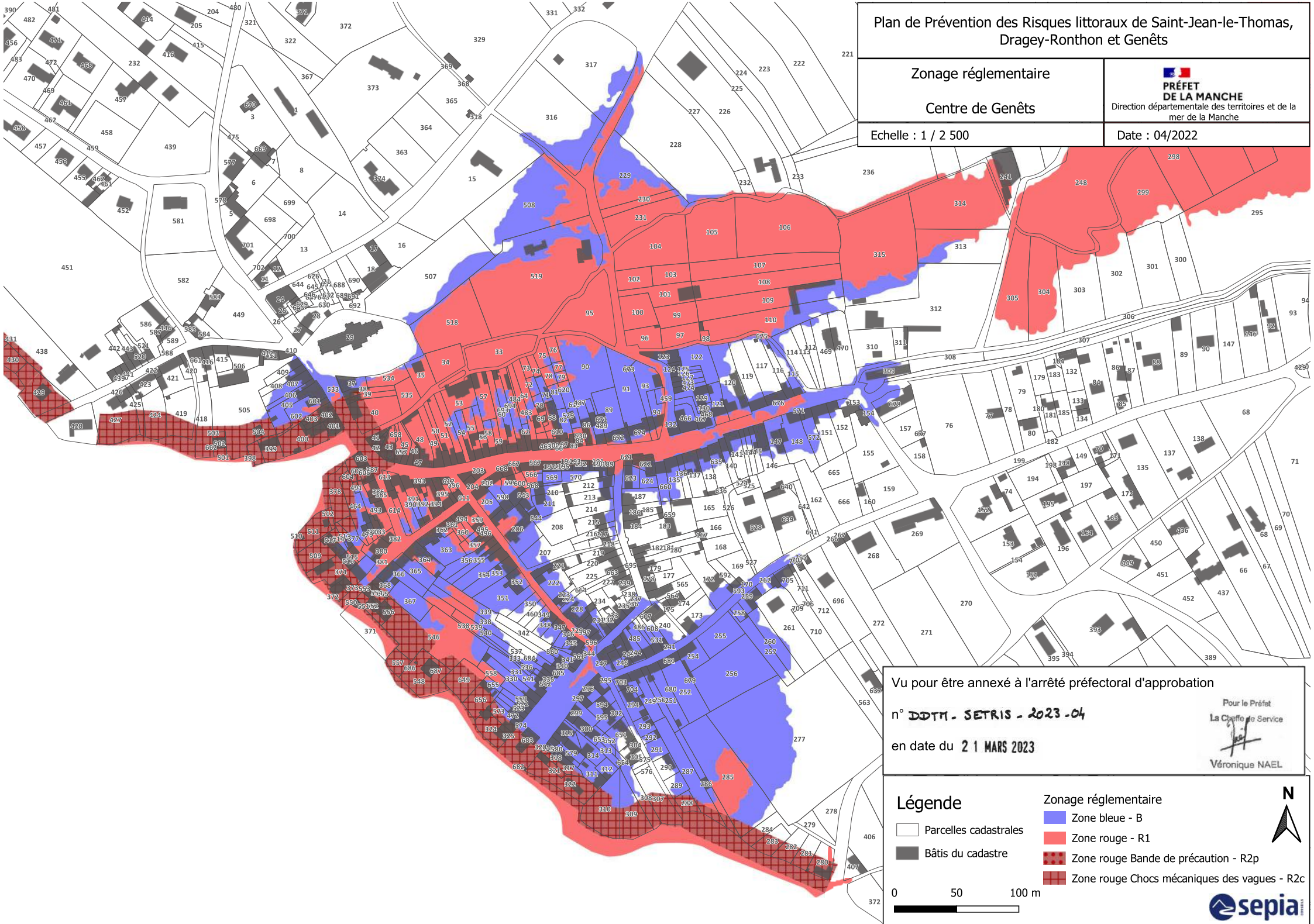
Echelle : 1 / 2 500



PRÉFET
DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche

Date : 04/2022



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral d'approbation

n° DDTM - SETRIS - 2023 - 04

en date du 21 MARS 2023

Pour le Préfet
La Charte de Service

Véronique NAËL

Légende

Parcels cadastraux

Bâties du cadastre

Zonage réglementaire

Zone bleue - B

Zone rouge - R1

Zone rouge Bande de précaution - R2p

Zone rouge Chocs mécaniques des vagues - R2c

0 50 100 m

N

